

<https://voironnais.eelv.fr/>

Bonne année pour l'écologie !



Pour voir la vidéo : [ici](#) ou via le site Jadot2022.fr

En 2027, l'écologie au pouvoir aura transformé la France. Le vote utile, c'est le vote écologiste.

Vivant : projet pour une république écologique

Pour préparer les élections présidentielle et législatives de 2022, plusieurs mouvements écologistes ont fait le choix de s'unir pour construire et porter un projet commun pour une République écologiste.

L'élaboration de ce socle programmatique a été le fruit d'un travail collectif, élaboré de façon ouverte et transparente, à la manière dont nous concevons l'exercice de la démocratie.

Soixante-treize contributions d'élu·es et de commissions thématiques visant à dessiner les pistes de réflexion ont d'abord été produites. Puis 1 108 propositions ont été recueillies sur une plateforme ouverte à toutes et tous, et ont servi de base aux 251 propositions du socle programmatique des écologistes, soumises aux participant·es à la primaire des écologistes en septembre 2021.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de réconciliation entre l'humanité et le reste du vivant, pour répondre à l'urgence écologique, démocratique et sociale, et permettre à chacune et chacun de mieux vivre. Il s'inspire de nos valeurs : la justice sociale plutôt que la prédation, la solidarité plutôt que la compétition, le temps long plutôt que les décisions à courte vue, l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers.



Le danger du wauquisme

C'est un mot anglais qui est utilisé par la droite pour dénigrer les écologistes et une partie de la gauche : le mot « woke ».

Un mot que peu de monde comprend, ce qui est normal. Un mot en langue étrangère, faisant référence à une réalité sociologique et politique étrangère. Un mot découvert récemment par la droite.



Ruée sur l'Oklahoma – Morris et Goscinny – 1958 (éditions Dupuis)

L'intérêt de ce mot, c'est justement que les gens ne le comprennent pas. Ce type de phénomène a été décrit en 1958 dans l'album de Lucky Luke *Ruée sur l'Oklahoma* où le mot « inique » structure le débat politique.



Alors, faut-il « chasser les wokes » ou, au contraire, se plaindre que ce soient « toujours les mêmes qui woquent » ?

Plutôt que ces disputes incompréhensibles, ce qui doit nous préoccuper, c'est la dérive vers l'extrême-droite du parti LR. La victoire de la ligne Wauquiez, celle du wauquisme, en quelque sorte, selon le mot de *Libération*.

Laurent Wauquiez a dirigé le parti LR pendant 18 mois, avant que l'échec de la liste LR à l'élection européenne ne le contraigne à la démission. Il a impulsé au sein de LR une ligne politique très droitière, au point que Xavier Bertrand, qui n'est pourtant pas un centriste, a déclaré avoir quitté le parti pour ce motif.

Chez nous, cela a été un mouvement inverse. Selon le *Dauphiné Libéré*, Julien Polat, maire de Voiron, a quitté LR mais lui, c'était à cause du départ de Laurent

Wauquiez (il avait créé auparavant un parti politique curieusement appelé « les amis de Julien Polat »).

Les débats entre les candidat-es à la primaire interne à LR pour l'élection présidentielle ont été marqués par une surenchère à droite, largement partagée. Au point que Ciotti, ouvertement d'extrême droite, a recueilli 39 % des suffrages.

La surenchère à droite, c'est la victoire de la ligne Wauquiez.

Un naufrage des valeurs.

Entendons-nous. La possible disparition de LR n'est pas l'affaire des écologistes. Leur incapacité à exister face à la galaxie des partis macronistes, cette nouvelle UDF associant différents partis du centre-droit et de la droite ne nous regarde pas. Ce qui nous inquiète, c'est la reprise par LR des idées de l'extrême droite, qui sont ainsi renforcées.

(article publié sur le site <https://voironnais.eelv.fr> le 10 décembre 2021)

Créer des commerces en ville, pas en périphérie !

Le 2 novembre 2021 a eu lieu la pose de la « première pierre » de la grande surface commerciale en cours de construction à Moirans.



Ce supermarché, à l'enseigne d'*Intermarché* et d'une surface de vente de 950 m² (pour une surface bâtie de 1 920 m²), est en cours de construction rue Vincent-Martin. Il aura pour l'essentiel une clientèle motorisée (85 % selon le promoteur). Il est en effet construit dans les faubourgs de la ville et il n'est pas viable avec la seule clientèle du quartier.

Le permis de construire a été signé le 26 février 2020 par l'ancien maire de Moirans.

Dans son édition du 3 novembre 2021, le *Dauphiné Libéré* a publié un article qui permet d'en savoir plus sur les projets des uns et des autres.

Le promoteur ne veut pas s'arrêter là

Le terrain d'assiette du supermarché dépasse 3 hectares. Le propriétaire avait indiqué vouloir faire construire plusieurs bâtiments commerciaux, pour une surface totale de vente de 5 000 m², c'est à dire la surface du projet – abandonné – du *Leclerc*.

C'est ainsi qu'après avoir obtenu le 20 janvier 2020 un accord de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) pour la construction d'un premier bâtiment de 950 m² de surface de vente (celui dont la « première pierre » vient d'être posée), il avait déposé une deuxième demande d'autorisation commerciale.

Cette deuxième demande portait sur la construction d'un bâtiment de 1 990 m² de surface de vente et elle avait été rejetée par la CDAC le 7 décembre 2020 par 7 voix contre et 3 abstentions. La maire de Moirans et le président de la CAPV avaient voté contre.

Nous avons évoqué dans plusieurs articles, [le 13 mars 2020](#) pour le permis de construire, le [13 août 2020](#) pour le projet d'extension et le [19 décembre 2020](#) pour le rejet de l'extension par la CDAC.

L'affaire n'est pas abandonnée : interrogé par le *Dauphiné Libéré*, le promoteur a répondu : « *On repart d'une page blanche. Nous sommes en discussion avec le Pays Voironnais* » sans qu'il en dise plus.

En finir avec les zones commerciales périphériques

On ne peut pas préserver le commerce de centre-ville et développer le commerce périphérique. Le commerce périphérique a ce défaut d'être destiné avant tout à une clientèle motorisée.

Pendant longtemps, les responsables du Pays Voironnais justifiaient leur soutien à la construction de zones commerciales périphériques par la nécessité d'empêcher l'évasion commerciale. L'évasion commerciale consiste à faire ses courses dans les commerces des territoires voisins. Donc, pour éviter que les habitants du Pays Voironnais ne fassent leurs courses dans les zones commerciales de Saint-Égrève ou de Bièvre-Dauphine, il faudrait aménager des zones commerciales chez nous, ce qui conduit à la fermeture des commerces de centre-ville

Cette théorie semblait avoir été abandonnée. Voilà qu'elle ressort.

Disons-le : les collectivités n'ont nulle injonction de limiter l'évasion commerciale. Ce qui rend leur politique plus simple à mener : limiter le besoin de mobilité et préserver les commerces existants.

Quel avenir pour ce quartier ?

Le plan local d'urbanisme (PLU) voulu par l'ancienne majorité municipale avait organisé l'aménagement d'une zone mêlant logements et commerces, avec des commerces tout le long de la RD 1085 et autour de ce qui sera désormais l'*Intermarché*, créant ainsi une vaste zone commerciale périphérique.

La partie logements du programme apparaissait comme un prétexte à construire des commerces.

Le 29 avril 2021, le conseil municipal de Moirans a pris acte de la nécessité de réécrire le PLU pour ce quartier.

Cette réécriture doit être totale. Elle doit, sur le volet commercial, abandonner l'aménagement d'une zone commerciale le long de la RD 1085 et autour de l'*Intermarché*. En matière de logements, il faut veiller à permettre aux habitants des immeubles qui seraient construits d'accéder au centre-ville, avec ses commerces, ses écoles et ses équipements sportifs et culturels, de manière sûre et autrement qu'en voiture.

(article publié sur le site <https://voironnais.eelv.fr> le 16 novembre 2021)

Pour Bruno Cattin, président du Pays voironnais, ce projet illustre bien les injonctions parfois contradictoires faites aux collectivités : « Limiter l'évasion commerciale et encadrer la mobilité en proposant des services au plus près des habitants, tout en préservant les commerces existants. C'est un équilibre difficile à trouver. »

Pas de violence en politique

En démocratie, les débats politiques peuvent être vifs, prendre un tour polémique. Ils peuvent être excessifs mais, en démocratie, mieux vaut des expressions malheureuses ou inconvenantes que la censure.

L'appel à la violence, la menace, l'intimidation sont en revanche inacceptables.

Nous, groupe local Europe Écologie Les Verts Voironnais-Bièvre, sommes solidaires de élu·es de notre territoire victimes de menaces ou d'intimidations.

Le territoire du groupe local Voironnais-Bièvre



Le territoire du groupe local EÉLV Voironnais-Bièvre

Notre groupe local recouvre les territoires des intercommunalités de Bièvre Isère Communauté (à l'exception de 6 communes rattachées au groupe local des Portes du Dauphiné), de Bièvre-Est, du Pays Voironnais et de la partie iséroise de Cœur de Chartreuse.

Drôle de droite en Isère

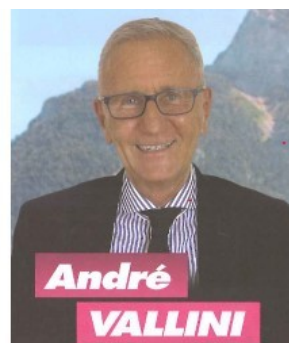
La Droite iséroise ne s'en laissait pas compter : quand le conseiller départemental et maire de Charvieu-Chavagneux s'était présenté aux élections législatives de 2017 avec le FN (contre le candidat LR), il avait aussitôt été exclu du groupe majoritaire.

Pour l'élection départementale de 2021, Dezempte a de nouveau été candidat de la majorité départementale, en binôme avec celle qui est troisième vice-présidente. Parce que Dezempte avait changé d'idées ou parce que, voulant assurer son élection, Barbier s'est allié avec lui malgré ses idées ?

Car voilà que, quelques mois après les élections départementales, Dezempte organise un meeting avec un candidat d'extrême-droite à la présidentielle (plus extrémiste que le FN).

Le groupe « Union de la gauche écologiste et solidaire » proteste et demande au président du conseil départemental, Jean-Pierre Barbier, de clarifier sa position.

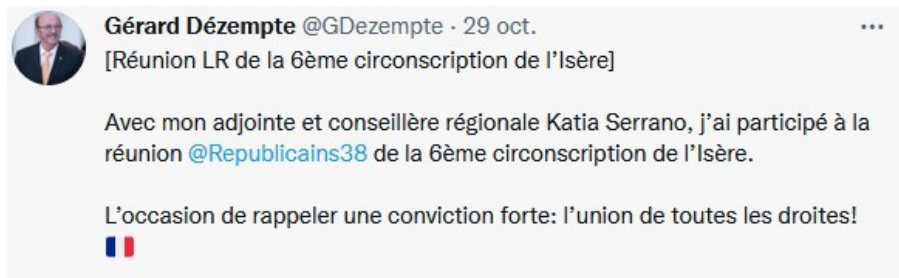
Celui-ci répond en attaquant « les élus d'extrême gauche de l'opposition départementale ».



hommes politiques d'extrême-gauche selon la droite iséroise

Barbier ajoute qu'il ne faut pas « museler la nécessaire expression des idées politiques » selon ce que rapporte *Le Dauphiné Libéré* dans son édition du 3 novembre 2021. Comme si Dezempte avait accepté de louer une salle communale et pas organisé la venue du politicien d'extrême-droite.

Dezempte ne cache pas sa vision politique :



copie d'écran du compte twitter de G. Dezempte

L'union de toutes les droites. Comprenez : l'union des droites et des extrêmes-droites.

Ce n'est pas la première fois que la droite s'allie avec l'extrême-droite. Cette fois-ci elle va plus loin. Son renoncement idéologique est total : la droite LR admet qu'elle aurait les mêmes valeurs que l'extrême droite et que ces valeurs pourraient donc très bien s'exprimer au sein de LR.

En agissant ainsi, LR pourrait disparaître en tant que principal représentant de la droite républicaine.

(article publié sur le site <https://voironnais.eelv.fr> le 7 novembre 2021. Depuis lors, Dezempte est devenu le coordonnateur régional de Reconquête, le parti créé par Zemmour, tout en restant dans la majorité départementale)

La pollution de l'air dans notre territoire : un enjeu de vie ou de mort



La pollution de l'air agit sur la santé et elle tue à long terme. Deux publications récentes portent un éclairage particulier sur ce fléau. L'OMS invite à fixer des objectifs de qualité de l'air plus ambitieux. *Santé Publique France* a calculé pour notre région la mortalité attribuable à la pollution de l'air.

Les nouvelles lignes directrices de l'OMS

Tout d'abord, l'*Organisation Mondiale de la Santé* (OMS) a mis à jour ses lignes directrices relatives à la qualité de l'air, 16 ans après ses orientations de 2005. Les pouvoirs publics doivent mener les politiques nécessaires pour ramener la pollution de l'air au niveau de la valeur-cible.

Il n'y a pas de seuil en-deçà duquel elle ne serait pas dangereuse. Plus la valeur est basse, moins elle provoque de maladies ou de décès. Après revue des études scientifiques disponibles, l'*Organisation Mondiale de la Santé* a diminué les valeurs cibles de ses lignes directrices, en particulier pour les PM_{2,5}, les PM₁₀ et les NO₂.



Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air : particules (PM_{2,5} et PM₁₀), ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et monoxyde de carbone. Résumé d'orientation. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021

Le dossier complet n'est pas disponible en français, mais il [peut être consulté en anglais](#).

Les calculs de Santé Publique France

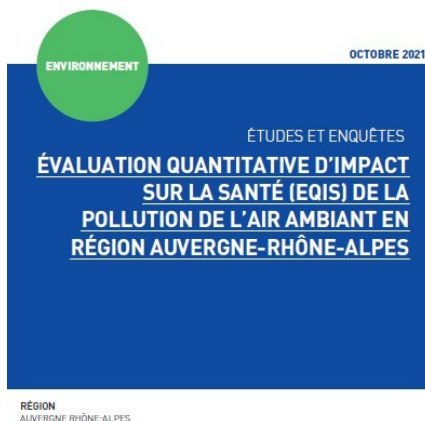
De son côté, *Santé Publique France* a réalisé une étude sur l'impact effectif de la pollution de l'air extérieur dans notre région (Auvergne-Rhône-Alpes).

Principales conclusions : chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes près de 4 300 décès seraient attribuables à une exposition de la population aux PM_{2,5} et 2 000 décès à une exposition de la population au NO₂, polluant traceur du trafic routier. Ainsi, l'exposition de la population aux PM_{2,5} et au NO₂ serait responsable de respectivement de 6,7 % et 3,1 % de la mortalité annuelle.

Si le seuil de 10 µg/m³ de PM_{2,5} (l'ancienne valeur-cible à respecter fixée par l'OMS en 2005, aujourd'hui ramenée à 5 µg/m³) avait été respecté partout, 1 029 décès auraient été évités.

On trouvera cela dans [la synthèse de l'étude](#).

Pour plus de détails sur note territoire, il faut consulter l'ensemble de l'étude, et en particulier ses annexes :



On découvre que le seuil de 10 µg/m³ de PM_{2,5} a été dépassé de peu pour le Pays Voironnais mais que la nouvelle valeur-cible est largement dépassée sur l'ensemble de notre territoire.

La surmortalité liée à la pollution par les particules et celle liée aux oxydes d'azote telle qu'elles sont estimées ne s'ajoutent pas (il peut y avoir une double exposition).

Les tableaux des pages 60 et 61 évaluent l'impact dans le Pays Voironnais à 48 à 70 morts par an. Dans le territoire de Bièvre-Isère, l'impact est de 23 à 30 morts. Il est de 8 à 11 morts en Bièvre-Est.

Agir est indispensable !

(article publié sur le site <https://voironnais.eelv.fr> le 27 octobre 2021)

Menace aérienne sur la Bièvre

Rappelons tout d'abord les constats de nos élus écolo du département en 2019-2020 au sujet de l'aéroport de Grenoble-Alpes-Isère :

« *La structure est déficitaire et sous perfusion d'argent public (près de 2 M€ de subvention par an pour un chiffre d'affaires de 8 M€). La légalité de ce versement est contestée au tribunal administratif de Grenoble et la Commission européenne demande que les subventions publiques au secteur aérien disparaissent en 2024.*

Ce financement public à fonds perdus d'un secteur climaticide s'ajoute à la manne du transport aérien (non taxation du kérosène, exemption des objectifs de réduction de gaz à effet de serre...) mais n'est en rien un atout pour les isérois : moins de 3 % des vacanciers du ski arrivent en avion et seuls 31 % se rendent dans une station d'Isère. L'argent dépensé par les contribuables isérois ne profite pas au territoire mais va directement dans les poches des compagnies aériennes et de Vinci Airport ».

Depuis 2018, la diminution des vols et les évidences rappelées ci-dessus, mettent en cause la pérennité de cette infrastructure et l'actuelle majorité, climatosceptique et focalisée par son délire techno scientifique, ne peut s'y résoudre : « il faut sauver l'aéroport ! »

Aussi, depuis 2015, un projet s'est fait jour de **renforcer l'activité d'aviation légère pour maintenir une activité constante à la tour de contrôle.**

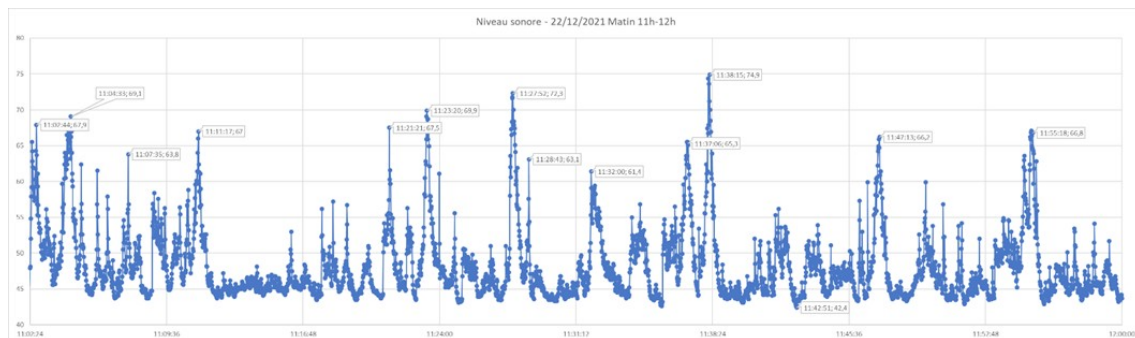
Le département a cédé à la pression de l'ENAC (École Nationale de l'Aviation Civile) qui, avec 45 % des mouvements aériens de l'aéroport Grenoble Alpes Isère, est une activité décisive pour le maintien du contrôle aérien à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et donc de l'aviation commerciale.

Le département s'est engagé à soutenir la construction de nouveaux bâtiments pour accueillir l'ENAC avec la couche de *greenwashing* de circonstance : « *l'ancien bâtiment n'était plus aux normes et nous économiserons du chauffage* »

Le coût de cette construction, qui a débuté au premier semestre 2021, est estimé à 9 M€ (5M€ versé par le Département, 2 M€ par l'État, 2 M€ par la Région) auquel il faut ajouter 500 k€ de terrains cédés gracieusement par la CC Bièvre Isère. **La construction comporte notamment un hangar pour 14 avions.**

Depuis l'automne 2017, les riverains constatent une très nette augmentation de l'activité d'aviation légère qui se traduit sur les communes dans l'axe de l'aéroport (Saint-Hilaire-de-la-Côte, Gillonnay, La Frette, Bévenais, Brézins, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Sillans, ainsi que le sud de La-Côte-Saint-André – quartier populaire) par des nuisances sonores permanentes avec de fortes variations d'intensité (décollages multiples, accélérations, décélérations, ...) ressenties comme plus impactantes que l'aviation commerciale.

Le graphique ci-dessous réalisé au sonomètre illustre le sujet :



Niveau sonore en secteur d'habitation à Saint-Hilaire-de-la-côte le 22/12/2021 de 11h à 12h : **une pointe à plus de 75 db toutes les 5 mn ! Et c'est comme ça de 9h du matin à 19h le soir 7 j/7.**

Et ce n'est qu'un début : lorsque le bâtiment et son hangar seront terminés, les nuisances pourront être multipliées par trois.

Sur les coteaux sud et dans un rayon de près de 50 km autour, soit un bassin de vie d'environ 50 000 personnes) c'est l'ensemble du paysage sonore qui est pollué de façon plus insidieuse : un bruit de fond permanent et diffus.

Bien que les études scientifiques sur les conséquences des nuisances sonores aériennes sur la santé aient surtout pour objet l'aviation commerciale elles peuvent être transposées à l'aviation légère.

Des études ANSES, INRETS, ... confirment **qu'une augmentation de l'exposition au bruit des avions est associée à une mortalité plus élevée par maladie cardiovasculaire, qu'elle a des effets délétères sur l'état de santé perçu, sur la santé psychologique, sur la quantité et la qualité du sommeil et par ricochet sur les systèmes endocrinien et cardiovasculaire.**

Des habitants ont décidé de créer un **Collectif Nuisances aériennes en Bièvre Isère (CNABI)** et d'agir par tous moyens légaux pour que leur lieu d'habitation ne devienne pas la poubelle de l'Isère, pour que leur santé et celle de leurs enfants soit respectée.

Mais l'absence de prise en compte de leurs demandes – voire le mépris – s'inscrit typiquement dans la politique du « quoi qu'il en coûte » : peu importe si, pour faire du profit, il faut rendre inhabitable un territoire..

Concluons en citant ces mots de *Supaero décarbo* (collectif d'élèves actuels et anciens de l'ISAE SUPAERO dont plus de la moitié est en poste dans l'industrie aéronautique ou le transport aérien) :

« Pour ce qui est du secteur aérien, le sujet n'est pas uniquement de transformer les avions, mais bien l'aviation toute entière au service d'un monde et d'une économie qui devront aussi se transformer en profondeur.

Aucune trajectoire de transformation du secteur aérien n'est crédible au regard des enjeux climatiques si elle n'intègre pas de réflexion sur les missions essentielles de l'aviation, sur la transformation du tourisme et des déplacements professionnels, sur l'intermodalité entre les différents moyens de transports, si elle n'intègre pas, in fine, une réelle transformation des usages vers plus de sobriété ni n'en accompagne les conséquences sociales. »

Élection présidentielle 2022

Jadot2022.fr



<https://www.jadot2022.fr/>